

# CCTP

## Montimaran R-2 Travaux pour le réaménagement De la stérilisation



## SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II – DESCRIPTION GENERALE

III – PROGRAMMES TECHNIQUES

## **I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET**

La présente consultation de travaux a pour objet « les travaux pour le remplacement d'un autoclave et stérilisateur base température » au Centre Hospitalier du Site Montimaran.

Tous les travaux doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité.

<b>LOT</b>	<b>DESIGNATION</b>
<b>LOT 3</b>	<b>Cloisons / Faux-plafonds</b>
<b>LOT 4</b>	<b>Plomberie / sanitaires / Génie climatique</b>
<b>LOT 5</b>	<b>Courant Fort / Courant Faible</b>
<b>LOT 8</b>	<b>Peinture</b>
<b>LOT 9</b>	<b>Sol souple</b>

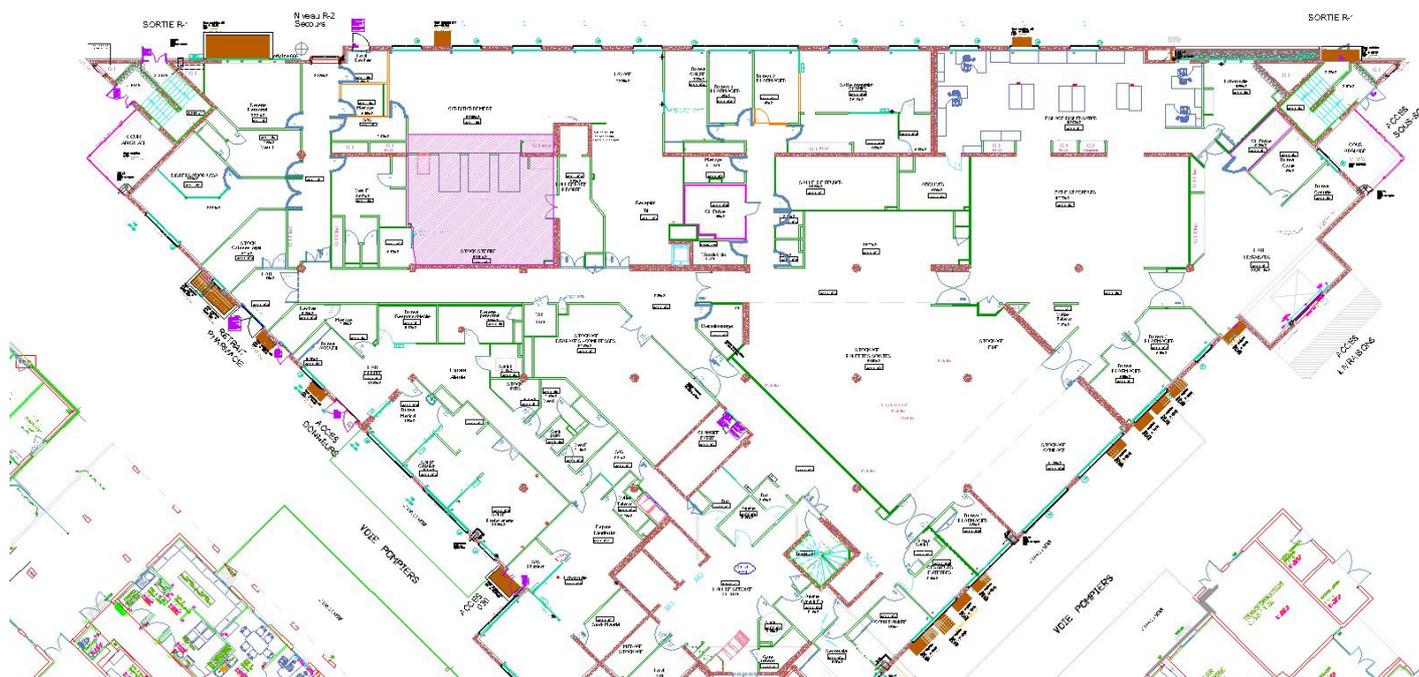
## II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

### ➔ ETAT DES LIEUX

La zone des travaux se situe dans une aile en exploitation actuellement du bâtiment.

Le niveau est accessible depuis le niveau -2 (Services Techniques)

### ➔ PLAN DE SITUATION :



## **III – PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE**

### **→ ETENDUE DES PRESTATIONS**

**Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.**

L'activité du Centre Hospitalier de Béziérs devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

### **→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :**

- **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution des ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2010**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

→ **Obligations de l'entrepreneur :**

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

**Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.**

**NOTA :** - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

→ **Obligations du Maître d'Ouvrage :**

Mise à disposition aux entreprises pendant la durée des travaux :

- L'eau EU / EV
- L'électricité
- Description sommaire des ouvrages

→ **DATE DES TRAVAUX :**

**Du 22 avril 2022 au 29 avril 2022**

# HYGIENE ET SECURITE

**Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.**

## **☒ RESPECT D'HYGIENE**

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

## **☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE**

- Sécurité Incendie :

- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité (niveau -2) ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

## **☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER**

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

**LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE**

**PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :**

**STEPHANE VERK**

**☎ 04 67 35 70 14**

[stephane.verk@ch-beziers.fr](mailto:stephane.verk@ch-beziers.fr)

## LOT 3 – CLOISONS / FAUX PLAFONDS

### ⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

- ✓ Installation et cantonnement du chantier jusqu'à la fin des travaux (Par la société Steelco).

Outre les prescriptions réglementaires ou techniques, tous les travaux seront exécutés pour satisfaire aux DTU et normes en vigueur.

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- ✓ La dépose comprend toute la démolition et l'évacuation à la décharge de tous les faux-plafonds, cloisons, les parties et accessoires non conservés, y compris la protection contre les chocs des parties et accessoires réutilisés. Le rebouchage après la dépose : avec une finition enduit soigné pour mise en peinture de parois verticales, reprises pour le sol souple et faux plafond.
- Dépose et reprise des cloisons avec une finition enduit soigné.
- Fourniture et la pose de toutes les cloisons
- Toutes les cloisons règneront de plancher à plancher jusqu'en sous-face de dalles ou de retombées de poutres de façon à limiter les ponts phoniques entre locaux. Epaisseur à déterminer en fonction des règles D.T.U., hauteur, acoustique, l'isolation acoustique entre locaux est très importante, sécurité incendie suivant l'affectation des locaux.
- La finition sera soignée pour pose de revêtement souple pvc.

**Remarque :** L'ossature sera conservée, tout élément abimé devra être changé et sera à la charge du présent lot

⇒ **LOCALISATION** :

- Modification des ouvertures pour remplacement autoclave n°3, déplacement passe plat, mise en place stérilisateur base T°.
  - Dimension ouverture passe plat : 800/1960mm
  - Autoclave n°3 : 1200/2050mm
  - Stérilisateur basse T° : 910/2050mm

Modification des ouvertures avec mise en place de nouveaux montants en fonction de la nouvelle implantation et pose de plaque de plâtre BA25 compris joint. (2m<sup>2</sup>)

 Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

## **LOT 4 – Plomberie**

### ⇒ **CONSISTANCE DES TRAVAUX :**

- Les alimentations et évacuations des nouveaux blocs ou appareils se feront depuis les réseaux existants, après dépose des installations non conservées (gaine technique).
- Toutes les matières consommables nécessaires à la mise en œuvre des fournitures à l'exception de l'eau et de l'électricité.
- Les réglages, essais et mise au point des installations.
- Les travaux nécessaires pour la levée des réserves de réception.
- Les percements et les calfeutrements avec des matériaux compatibles avec ceux des parois. L'isolation des tubes au niveau de la traversée de dalle devront être vérifié et repris si nécessaire.
- L'entreprise s'assurera que les branchements respectent les préconisations des fabricants.
- Les raccords entre les isolants inclus dans le jeu et ceux déjà appliqués sur la tuyauterie de chantier devront être rendus étanches au moyen du ruban adhésif également inclus dans le jeu.
- La réalisation des présents travaux devra s'intégrer aux installations existantes et être conforme à la réglementation en vigueur suivant la destination des locaux.

⇒ **LOCALISATION :**

- Autoclave n°3 : remonter les alimentations en eaux de l'autoclave, avec pose d'une vanne sur le réseau d'eau adoucie. Attention intervention le samedi après 18h00.  
Remonter vanne de l'air comprimé, réseau cuivre.  
Remonter vanne de l'eau osmosée, réseau en HTA PN25 – 25 x 2.8
- Autoclave n°1 & 2 : Pose de vannes sur le réseau d'eau adoucie. Dépose, évacuation de cassettes en allèges (relevé à faire sur site).
- Réalisation d'un siphon de sol, il comprend la fourniture et pose d'un siphon de sol 20x20 inox, du carottage, réseaux en VS et raccordement sur réseaux existant en VS.



 Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

## LOT 5

# COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

### ⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- L'entreprise a, à sa charge, la mise en sécurité, et éclairage du chantier et la protection des réseaux pour permettre l'intervention des autres corps d'état.
- Modifications (éclairage, prise de courant, téléphone, informatique, alimentation clim) suivant nouvelle configuration des locaux).
- Mise en conformité des installations, suivant les prescriptions des DTU, réglementation en vigueur, décrets et normes C 15 100, etc....
- Tous les percements sont à la charge du présent lot ainsi que le rebouchage après passage (ou dépose) des réseaux.
- Les travaux du présent lot ont pour objet :
  - Courant Fort secteur,
  - Courant Faible : - téléphonie  
- informatique
- L'entreprise aura à sa charge toutes les études, contrôles et tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages et au bon fonctionnement en tenant compte des besoins liés aux équipements spécifiques qui doivent être installés.
- Les principales indications concernant les marques et références de matériels pour fixer un niveau des prestations sont :
  - Appareillage Mozaic plexo
  - Boîte d'encastrement Legrand Verbox
  - Disjoncteurs Merlin Gérin
- L'entreprise se rapprochera des Services Techniques afin d'harmoniser le matériel et accessoires avec l'existant du C.H.B.
- Remplacement de l'ensemble des pavés lumineux par des pavés lumineux du type : IndiQuattro Diffuseur Micro perforé, gardable ou similaire.

⇒ **LOCALISATION** :

- Modification des réseaux CFa et CFO des équipements déplacés.
  - Passe plat : Déplacement goulotte + alimentation électrique
  - Autoclave n°3 : Déplacement goulotte + alimentation électrique + RJ45
  - Stérilisateur basse T° : Déplacement alimentation électrique + boîtier de coupure  
Création d'une ligne RJ45 pour futur raccordement, à mettre en attente dans le faux plafond.

 Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

# Fiche type

Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 03/01/2017 DB

3 pages

**Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.**

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- Il sera effectué une réception des travaux
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

**Types de matériels à poser et consignes à respecter :**

- **Pose de prises de courant 2P+T :**  
Boîte et support: Legrand Mosaïc
- **Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone:**
  - Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.
  - Coté sous répartiteur, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant..

**Tirage de lignes courant faible :**

- **-Câble réseau :**
  - câble réseau catégorie 6
- **-Câble téléphone :**
  - câble réseau catégorie 6
- **- Câble Détection Incendie :**
  - Conforme aux normes en vigueur ( exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
  - Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs.**
  - L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.
  - Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
  - **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSI.Aucune intervention ne sera faite sans son accord**
  - L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
  - Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques
  - Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boîte de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
  - Les détecteurs qui seront remplacé, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
  - Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points

- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015. L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques. L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

### Consignes particulières

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur ( *N°local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position* ) et coté équipement actif ( *N° du local utilisateur +n° de prise si plus de deux* ) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple :

<u>Coté utilisation</u>	<b>Cable</b>	<u>coté répartiteur</u>
Ref de maintenance du répartiteur +position sur le répartiteur <i>+N° de prise (si +de deux prises)</i> (sur prise réseau au mur)		Ref de maintenance du local utilisateur  <i>+N° de prise (si +de deux prises)</i> (sur bandeau répartiteur)
Exemple 1 seule prise dans la pièce : E001/B8 _____		ESS02/
Exemple 2 prises dans la pièce : E001/B8 N°1 _____ E001/B8 N°2 _____		ESS02/ N°1 ESS02/ N°2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

### Tirage de lignes courant fort :

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.
- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.
- Les schémas électriques seront remis à jour :
  - ▶ la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire
  - ▶ Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

### Autres consignes:

- **Rebouchage des trous :**  
Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feux. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)

- **Appels Infirmières :**

Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

**Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :**

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

**Plafond démontables :**

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

**Dst/elec/doc/CCTP/fiche type... (2017/01)**

## LOT 8 - PEINTURE

### ⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- Après préparation de toutes les surfaces seront peintes, et devront satisfaire aux divers essais, DTU. Les produits utilisés seront de marque et de réputation établis telles que SIKKENS, CORONA et de travaux soignés (ou similaire).
- Dans certains locaux il pourra être réclamé de la polychromie.
- Choix des teintes :            Peinture plafonds : blanc

### ⇒ LOCALISATION :

Préparation des surfaces  
Mise en peinture murs, cadres et portes  
Qté : 120m<sup>2</sup>

 Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

- **Nettoyage avant réception** :

Il sera effectué un nettoyage soigné de tous les locaux avant livraison.

## LOT 9

### Revêtements – Sols souples

#### ⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX :

##### ○ SOL :

- Les travaux du présent lot ont pour objet :

- Dépose et évacuation des sols souples existants et clips de finition....
- Réalisation d'un ragréage

##### ❖ Fourniture et pose de sol plastique en lé soudées avec cordon d'appoint assorti :

- Les sols seront en revêtement vinylique en lés dans une gamme de produit tel que GERFLOR matière confort U4 P3 ou similaire. L'exécution sera menée suivant les prescriptions du cahier technique d'exécution du fabricant. Tous les sols finis devront être rigoureusement identiques, sur les périmètres des pièces une remontée H 10 sur un profilé arrondi, barres de seuils, etc...
- Joints de dilatation application d'un traitement comprenant :
  - Calfeutrement du vide pour assurer l'étanchéité,
  - Fermeture par un joint de sol plat ne formant aucun ressaut (système constitué de 2 profilés métalliques scellés de part et d'autre reliés par un profilé souple serti).

##### ❖ Fourniture et pose de revêtement de sol dur:

Fourniture et mise en œuvre de carreaux en grès cérame antidérapant, travaux comprenant :

- Préparations et nettoyages des supports.
- Fourniture et pose des carreaux, pose collée.
- La mise en œuvre sera conforme aux normes et D.T.U.
- Traitements des joints périphériques, des joints de fractionnement, des joints de dilatation, etc...
- Un vide de 3 mm devra être réalisé le long des obstacles
- Ce vide sera comblé à l'aide d'un matériau résilient.
- Réalisation des Joints : mortier spécial de jointoiement de carrelage
- Nettoyages.

Archétype : Type GRESPOR 30x30 MAT R12 ou produit équivalent.

- Format 30 x 30 cm, le carrelage devra bénéficier d'une résistance à la glissance R11.
- Classement U.P.E.C : U4.P4s.E3.C2.
- Epaisseur : environ 9 mm à 11 mm
- Modèles à présenter à l'appui de l'offre dans un choix de teintes suffisant, environ 5 teintes y compris teintes unies.
- Réaction au feu : M4, suivant notice de sécurité incendie.
- Teintes des joints : ciment blanc ou gris.

❖ **BARRES DE SEUIL - COUVRE JOINTS :**

Fourniture et pose de barres de seuils « extra plat » en acier inoxydable poli de 50 mm de largeur posées à mi-feuillure. Fixation par vis inox à tête fraisée demi-ronde dans cheville expansive et trou tamponné. Les barres de seuils doivent avoir un profil spécial pour rattraper les différences d'épaisseur de revêtement et principalement au droit des carrelages collés.

⇒ **LOCALISATION :**

- Modification du sol au niveau du nouveau siphon de sol. Arrachage sol, préparation et pose d'un nouveau revêtement 50x50cm.
- Reprise des sols au niveau de modifications de la cloison.
  - Relevé de plinthe : 2 ml
  - Sol souple : 4ml (sur une largeur de 0.50)
- Reprise du revêtement mural sur la cloison modifiée : 4m<sup>2</sup>

 Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

**Nettoyage avant réception :**

Il sera effectué un nettoyage soigné de tous les locaux avant livraison.

Vendredi 22 avril :

- Autoclave 3 isolé : en eau et électricité = DST (maintien de l'activité sur les 2 autres autoclaves)

Samedi 23 avril

- Après 18h : casser la cloison des autoclaves
  - Nouvelle cloison
  - Evacuation des gravats
- Après 18h, couper l'eau, et faire des alimentations indépendantes pour chaque autoclaves

Dimanche 24 avril

- Travaux de plomberie (carottage + siphon)
- Déplacement alimentation électrique Stérilisateur basse T° et tableau de coupure à mettre en attente côté stérilisateur.

Lundi 25 au vendredi 29 avril

- Revêtement mural
- sol
- CFa et CFO







